

La Présidente

Paris, le 07 JUIL. 2016

Réf. : D16-CRIDF/VP/PS/KOS/CS/GS

**Monsieur François AMBLARD**Président de la Commission d'enquête  
publique préalable à l'aménagement des  
berges de Seine à Paris – 1<sup>er</sup> et  
4<sup>ème</sup> arrondissementMairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement  
2, place Baudoyer  
75004 PARIS**Objet : Commission d'enquête publique préalable à l'aménagement des berges de  
Seine à Paris – 1er et 4ème arrondissement**

Monsieur le Président,

A compter du 21 août prochain, la Mairie de Paris projette de fermer définitivement les berges rive droite de la Seine à la circulation automobile sur le territoire des 1er et 4ème arrondissements.

Comme vous le savez, la loi NOTRe a confié aux régions des compétences en matière de transports, d'environnement, de développement économique et d'aménagement du territoire.

J'attire en particulier votre attention sur le fait que la loi a confié à la Région des compétences sur les axes routiers d'intérêt régional et qu'à ce titre on peut s'interroger sur le fait que les voies sur berges, empruntées par plus de 43000 véhicules chaque jour, c'est-à-dire la circulation d'une route nationale, soient considérées comme purement d'intérêt local alors même que cet axe assure une fonction de liaison indispensable entre les départements franciliens et que sa fermeture aggravera les embouteillages en Ile-de-France qui connaît déjà des pics de 300 à 500 kilomètres de bouchons aux heures de pointe.

Cette fermeture aura à l'évidence un impact majeur sur les conditions de circulation pour tous les habitants de l'Ile-de-France, non seulement ceux de Paris et de la petite couronne sur les axes déjà fortement sollicités comme le boulevard périphérique ou l'A86 (dont le surcroît de trafic de 6% ne peut être qualifié de mineur au regard de sa saturation), mais aussi ceux des départements de la grande couronne qui traversent Paris, avec des conséquences lourdes en termes de temps de trajets pour des automobilistes qui n'ont pas, bien souvent, de choix alternatifs à la voiture.

Fidèle à mes engagements devant les Franciliens, j'ai fait de l'enjeu de la qualité de l'air, pour laquelle la Région est chef de file de par la loi, une priorité régionale. Si je peux partager avec la Ville de Paris sa volonté de réduire la pollution atmosphérique, je ne peux toutefois que m'interroger sur les risques de sous-estimation de l'impact de ce projet sur la qualité de l'air. Les riverains des zones où se concentreront les pollutions dues aux engorgements de trafics que j'ai mentionnés, notamment les Parisiens habitant au bord du périphérique mais aussi les habitants de la proche banlieue, souffriront d'externalités négatives qui impacteront leur environnement. A l'échelle de la Région, nous devons veiller à ce qu'il n'y ait pas d'effets de reports du centre de Paris vers ses bordures qui annihilent les bénéfices escomptés par cette fermeture.

La région Ile-de-France a la responsabilité d'assurer le développement économique de tous les territoires franciliens en enclenchant le rééquilibrage à l'est. Tel qu'il est configuré, le projet de fermeture des voies sur berges ne permet pas d'assurer la nécessaire solidarité entre les territoires, qui est au cœur de la mission de la région et qui a fait tellement défaut ces dernières années. Une telle mesure si elle était prise unilatéralement par la Ville de Paris aurait des conséquences sur l'un des trois accès à l'A4, déjà embouteillé, qui deviendrait fortement contraint avec des conséquences inéluctables sur l'attractivité et donc sur l'emploi dans le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne. Je note d'ailleurs la mobilisation très forte des collectivités concernées contre ce projet. C'est pourquoi je regrette qu'une telle décision n'ait pas été prise en concertation avec l'ensemble des territoires impactés dont les populations vont pâtir dans leur vie quotidienne personnelle et professionnelle de temps de trajet considérablement allongés.

J'avais demandé par courrier en date du 20 mai dernier, à la Mairie de Paris et au Préfet de pouvoir disposer d'études réalisées non pas uniquement sur le territoire parisien mais sur l'ensemble du territoire régional.

En tout état de cause, il apparaît indiscutablement qu'un tel projet aurait des conséquences d'une ampleur beaucoup plus large que les seules questions de circulation limitées aux 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Paris.

Pour toutes ces raisons, le périmètre de l'enquête publique du projet de fermeture des voies sur berges à Paris semble entaché d'une erreur manifeste d'appréciation.

En l'état actuel, et compte tenu des insuffisances des informations et de la concertation, la Région ne peut que rendre un avis défavorable sur la fermeture des berges rive droite de la Seine, décision précipitée dont nul ne peut mesurer à ce jour les conséquences exactes.

Information complète et concertation approfondie sont indispensables pour déterminer les éventuelles mesures compensatoires - création de parkings relais aux portes de la capitale ou développement de transports alternatifs etc - auxquelles la mairie de Paris, à l'initiative de cette décision, devrait s'associer au titre de la solidarité des territoires.

Au risque de devoir poser la question de la régularité de la procédure en cours, je vous demande donc la réouverture d'une enquête publique sur un périmètre régional, et dans l'attente de sa réalisation, vous saurai gré de rendre un avis négatif permettant de suspendre le projet de fermeture des berges rive droite qu'envisage unilatéralement la Ville de Paris.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

*Bien respectueusement  
à vous*



**Valérie PECRESSE**